

Ordonnance souveraine n° 8.416 du 16 octobre 1985 rendant exécutoire la convention générale de sécurité sociale entre la Principauté de Monaco et le Gouvernement de la République Italienne et l'arrangement administratif relatif aux modalités de son application, signés à Monaco le 12 février 1982

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	16 octobre 1985
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 25 octobre 1985 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Traités bilatéraux hors France ; Travail et protection sociale ; Protection sociale

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1985/10-16-8.416@1985.10.26>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 octobre 1985 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Les instruments de ratification de la Convention générale de sécurité sociale entre Notre gouvernement et le Gouvernement de la République italienne ayant été échangés le 13 septembre 1985, ladite convention et l'arrangement administratif relatif aux modalités de son application sont entrés en vigueur le 1^{er} octobre 1985.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 25 octobre 1985

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1985/Journal-6683>